

Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

CETIM
Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: cetim@bluewin.ch
Site web: www.cetim.ch

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

4^{ème} session (12-30 mars 2007)

Dette extérieure du Tiers Monde

Avertissement pour les interprètes : faute de temps, les phrases entre crochets [] ne seront pas prononcées

Intervention orale du CETIM

Monsieur le Président,

Bien que le rapport de l'expert indépendant sur la dette constitue un outil important dans ce domaine, certaines propositions formulées nous paraissent assez limitées, voire problématiques¹.

A titre d'exemple, les échanges de créances (debt swaps) sont présentées [par l'expert indépendant] comme des solutions innovantes permettant l'allégement du fardeau de la dette. Faut-il rappeler que les milieux financiers – constatant que le remboursement des dettes des pays du Tiers Monde devenait improbable – ont proposé ces opérations d'échange dès la fin des années 1980. Ce moyen leur permet de continuer à assurer le captage des richesses et l'imposition de politiques économiques court-circuitant l'exercice de la souveraineté nationale. En fait, ces opérations permettent d'étendre les délais de remboursement des créances, avec pour contrepartie une majoration des taux d'intérêt. C'est comme rallonger la mèche de la bombe de la dette qui est sur le point d'exploser². [Le gouvernement argentin a consenti en juin 2001 à un méga-échange (megaswap). Or cela a eu pour conséquence d'augmenter dramatiquement la dette nationale, soit l'inverse de l'effet escompté.] De plus, les échanges de créances impliquent bien souvent l'imposition de nouvelles conditionnalités et la dilution, voire l'effacement, des responsabilités³.

Par ailleurs, l'expert indépendant soulève, à juste titre, le besoin d'accorder un statut spécial aux dettes considérées illégitimes dans le cadre des campagnes d'allégement. Mais il souligne la nécessité d'obtenir pour cela des critères définissant une dette illégitime qui soient acceptés par tous les créateurs. La recherche d'un tel consensus ne nous paraît pas appropriée.

En effet, pour comprendre la crise de la dette des pays du Tiers Monde [et la situation économique et sociale catastrophique dans laquelle ces derniers sont plongés,] il faut partir des origines de l'endettement afin de mettre en lumière toutes les responsabilités, surtout celles des pays du Nord, souvent passée sous silence dans le discours dominant. Pour cela, la première étape est de réaliser des audits nationaux précis et indépendants de la dette des pays du Tiers Monde. L'annulation d'une créance détenue par la Norvège envers l'Équateur, [mentionnée par l'expert

¹ Cf. A/HRC/4/10 du 3 janvier 2007.

² Voir *Enquêtons sur la dette ! Manuel pour des audits de la dette du Tiers Monde*, ouvrage collectif, co-édition CETIM/CADTM, Genève, octobre 2006, pp. 71-72.

³ Faut-il aussi rappeler les échecs patents des échanges dette-environnement (Debt for nature swaps), proposées par de grandes ONG environnementalistes comme le World Wildlife Fund (WWF) fin des années 1980, cf. CETIM, « Dette contre Nature », in *La sève de la colère. Forêts en péril : du constat aux résistances*, ouvrage collectif, PUBLICETIM n°18/19, éd. CETIM, 1990, pp. 192-193.

indépendant,] n'aurait pas été possible sans la mobilisation de mouvements sociaux équatoriens et norvégiens et la réalisation d'un audit sur cette dette. [Devant les résultats de cette campagne, la Norvège a conclu à l'illégitimité de la dette en question et l'a effacée. Cette décision historique mérite d'être saluée.]

L'ONU devrait promouvoir de telles campagnes et fournir un appui technique à la réalisation d'audits nationaux. En effet, ces derniers permettent d'y voir plus clair, de déterminer les responsabilités et de réconcilier les peuples du Nord et du Sud, car ils ont droit à l'information, à la vérité, l'équité et la justice. [Des audits sont en cours dans certains pays comme le Brésil ou les Philippines et doivent recevoir toute notre attention.]

La réalisation d'audits nationaux permet également de contrecarrer une certaine vision des relations Nord/Sud basée sur la charité et la compassion.

Ainsi, il nous semble que la création nécessaire d'un tribunal indépendant d'arbitrage ne peut être que l'aboutissement des audits nationaux et non un pré-requis.

Enfin, la dette du Tiers Monde a été remboursée plusieurs fois, il ne s'agit plus aujourd'hui de s'interroger sur la « viabilité » de la dette et sur les modes « d'allègement » possibles mais de faire la lumière sur les responsabilités et sur sa légitimité⁴ afin d'appliquer les principes de droit.

⁴ Voir le manuel élaboré par le CETIM, le CADTM, Attac Uruguay, Emmaüs International, la COTMEC, Auditoria ciudadã da Dívida, EURODAD, Jubilee South et le South Centre à ce propos, op.cit.